



[REDACTED]

[REDACTED] Dans le cadre de la décision [D-2023-055](#), la Régie a approuvé la nouvelle stratégie de Gazifère.

## 1. Sommaire pour l'année 2022

### 1.1 Bilan des enchères de l'année 2022

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## 2. Période de conformité 2021-2023

Tel que mentionné précédemment, le marché du carbone a évolué dans les dernières années et depuis quelque temps, la stratégie d'achat hâtive de Gazifère n'est plus adéquate. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

■ [Redacted]

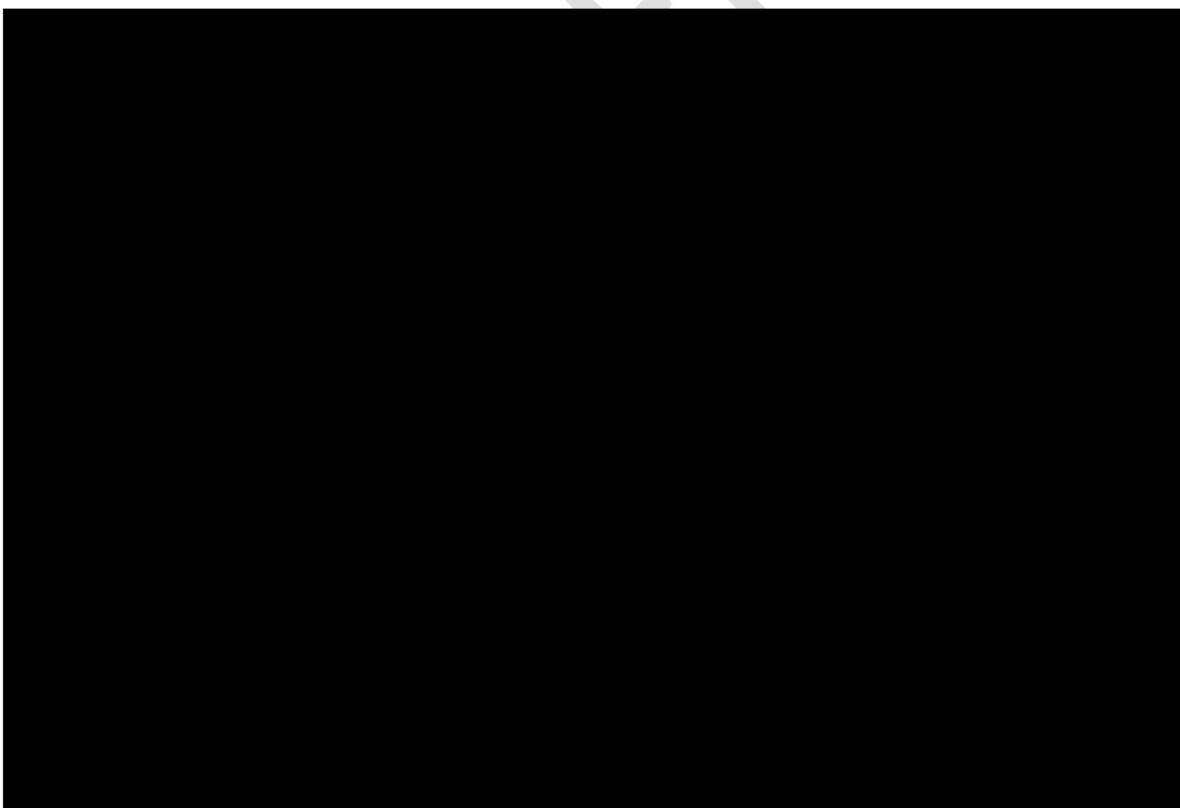
[Redacted]

#### **4. Suivi du marché du carbone au cours de l'année 2022**

Dans la présente section, Gazifère soumet différentes analyses permettant d'avoir une vue d'ensemble sur la dernière année.

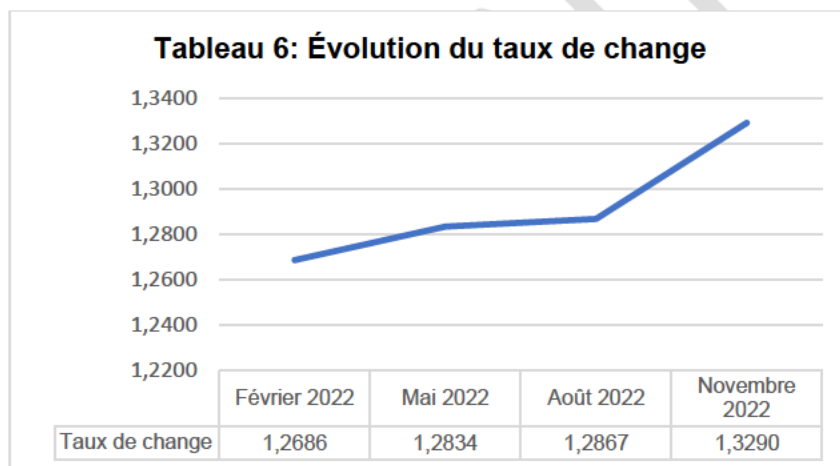
##### **4.1 Progression des prix**

Les deux tableaux ci-dessous illustrent la progression des prix lors des enchères tenues au cours de l'année 2022.



Ce tableau permet de constater que, bien que le millésime futur de l'enchère du mois de février 2022 se soit vendu au prix plancher, dès l'enchère suivante, les prix d'adjudication des unités d'émission des deux millésimes (présent et futur) se sont conclus à des niveaux beaucoup plus élevés que le prix plancher. Les prix d'adjudication se situaient alors entre 31 % et 53 % au-dessus du prix plancher. Bien que la variation des écarts entre le prix plancher et le prix d'adjudication soit moins élevée qu'au cours de l'année 2021 (les prix d'adjudication se situaient alors entre 0,50 % et 92 % du prix plancher), il est possible de constater que les écarts connus en 2022 sont élevés et plus constants d'une enchère à l'autre.

Le Tableau 6 permet, quant à lui, de constater qu'à l'exception d'une augmentation de la valeur du dollar canadien à l'enchère du mois de novembre 2022, le taux de change est demeuré relativement stable au cours de la dernière année.



#### 4.2 Analyse de l'offre et de la demande

Gazifère a également analysé le rapport entre l'offre et la demande, tel que présenté dans les rapports sommaires sur les résultats des ventes aux enchères conjointes, publiés par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs.

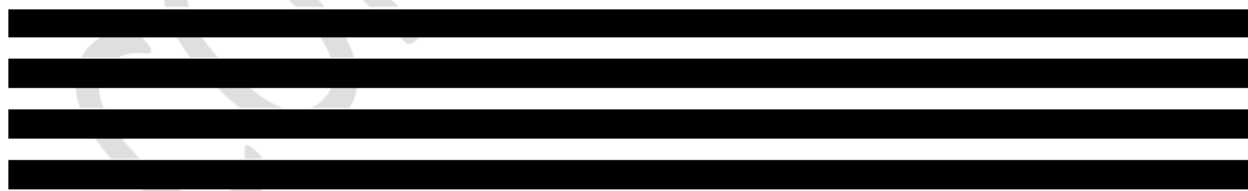
**Tableau 7 : Nombre total d'offres acceptées divisé par le nombre d'unités mises en vente en 2022**

<b>Enchère</b>	<b>Millésime présent</b>	<b>Millésime futur</b>
Février <sup>7</sup>	1,82	0,89
Mai <sup>8</sup>	1,62	2,40
Août <sup>9</sup>	1,29	2,51
Novembre <sup>10</sup>	1,80	2,35

Ces données permettent de constater que la demande d'unités de carbone pour le millésime futur a été particulièrement haute, mais stable au cours des trois dernières enchères. Pour ce qui est de la demande pour les unités du millésime présent, la demande était plus basse au cours de l'enchère du mois d'août 2022 et était relativement stable pour les trois autres enchères.

### **Suivi des comptes CFR-SPEDE**

Les comptes de frais reportés (ci-après « **CFR-SPEDE** ») permettent de comptabiliser les frais financiers liés à l'acquisition de droits d'émission et à l'émission des lettres de crédit. Le détail de ces comptes est présenté à la pièce GI-2, Document 1.8.1 du présent dossier.



<sup>7</sup><https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2022-02-16/resultats-20220216.pdf#page=3>

<sup>8</sup> <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2022-05-18/resultats-20220518.pdf#page=3>

<sup>9</sup><https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2022-08-17/resultats-20220817.pdf#page=3>

<sup>10</sup> <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2022-11-16/resultats-20221116.pdf#page=3>

[REDACTED]

**Conclusion**

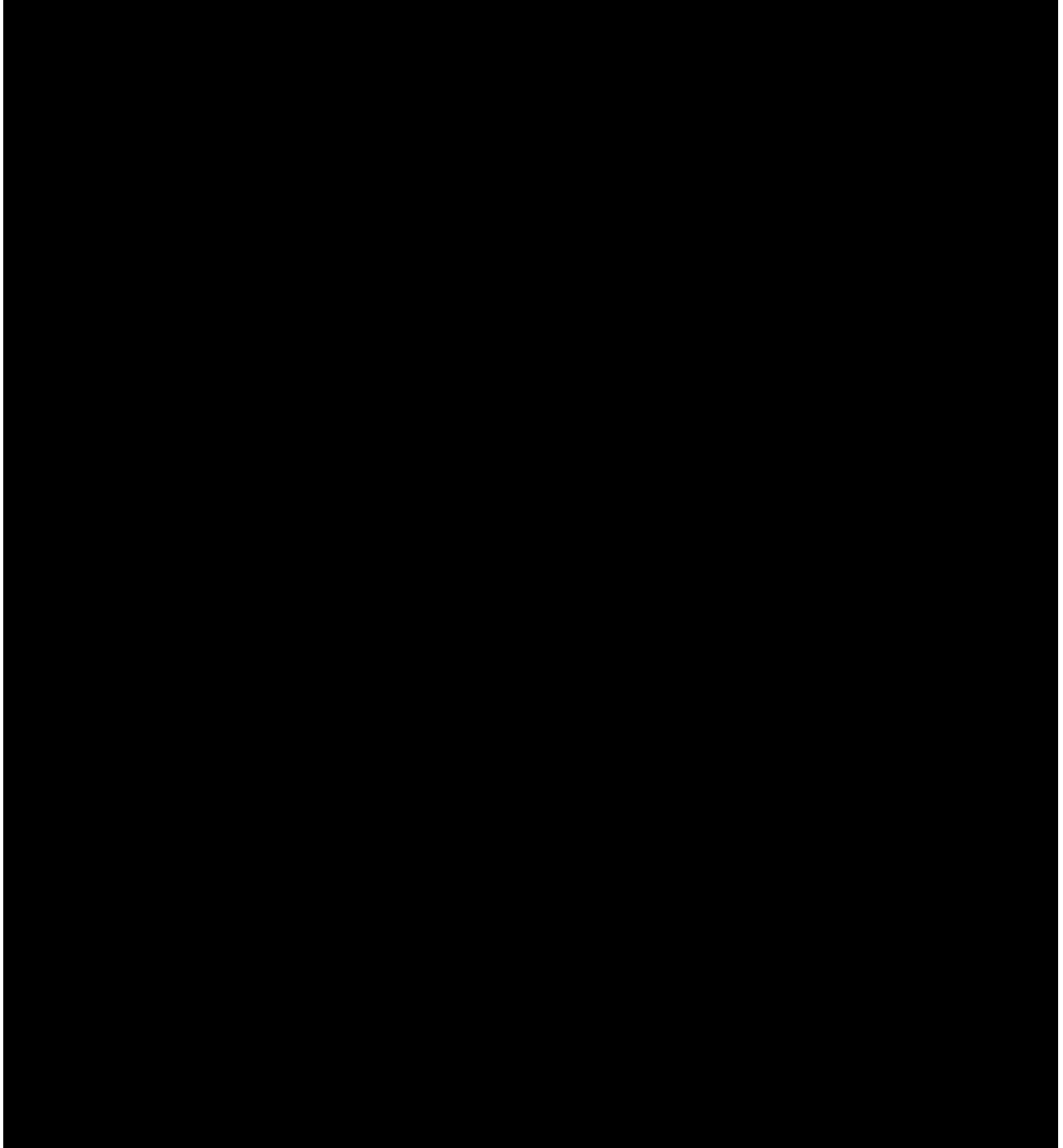
L'incapacité pour le distributeur d'appliquer sa stratégie d'achat au cours de l'année 2022 a milité en faveur de l'élaboration et de la présentation d'une nouvelle stratégie, laquelle a été approuvée par la Régie dans le cadre de sa décision [D-2023-055](#) (Phase 2 du dossier R-4194-2022), [REDACTED]

[REDACTED]

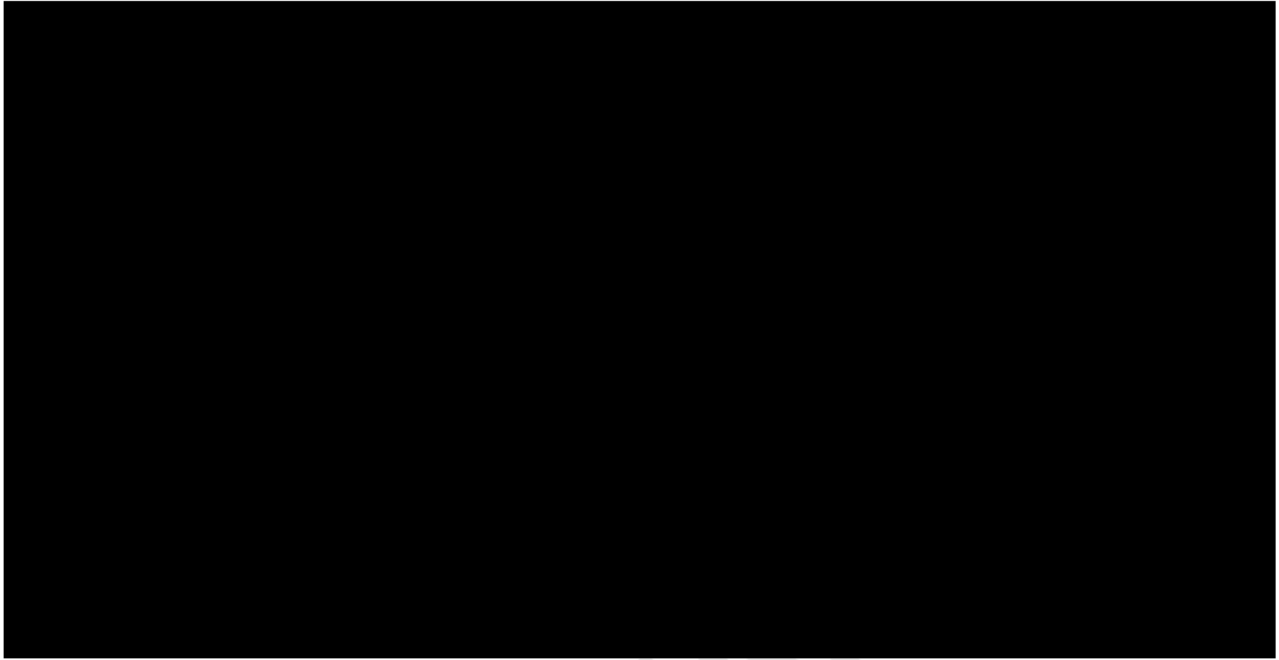
[REDACTED]

**ANNEXE 1**

**TABLEAU DE SUIVI  
DROITS D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE**







CONFIDENTIAL